



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 10 décembre 2013

LE MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES DOIT RELEVER DES DÉFIS DE TAILLE POUR S'ACQUITTER DE SON MANDAT DE PROTÉGER LE RÉSEAU DE PARCS, SELON LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

(TORONTO) La croissance des parcs provinciaux au cours des 10 dernières années ainsi que les responsabilités accrues ont mis à rude épreuve la capacité du ministère des Richesses naturelles de protéger le réseau de parcs de l'Ontario, comme l'exige la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, dans les limites de ses ressources financières. Telle est la constatation faite par la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2013*.

« Le Ministère ne dispose pas des données scientifiques de base dont il a besoin pour s'assurer que les parcs provinciaux de l'Ontario sont protégés », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui après la diffusion de son rapport. « Durant notre audit, nous avons noté qu'un seul écologue, assisté par un écologue adjoint saisonnier et quelques biologistes de parc, pouvait être responsable de maintenir l'intégrité écologique de 20 à 50 parcs provinciaux pour les générations à venir. »

Le Ministère est chargé de gérer, d'exploiter et de protéger les parcs provinciaux et les réserves de conservation, qui comprennent des éléments importants du patrimoine naturel et culturel de l'Ontario, et d'offrir des possibilités d'activités récréatives durables sur le plan écologique.

La vérificatrice générale a notamment constaté ce qui suit :

- Les plans de gestion, qui régissent la protection, la mise en valeur et la gestion de la faune et des zones naturelles des parcs, faisaient état de dommages importants aux conditions environnementales des parcs mais ne proposaient pas de stratégies constructives pour les réparer.
- Dans de grandes parties du réseau de parcs provinciaux, peu de mesures sont prises pour appliquer les règlements sur la chasse et la pêche ainsi que l'interdiction d'activités telles que la récolte commerciale du bois et l'extraction minière. Selon le personnel des parcs, les incidents de chasse illégale, d'empiétement sur les limites des parcs par les propriétaires des terres adjacentes, de déversement des déchets ainsi que d'extraction et d'enlèvement des arbres surviennent avec régularité.
- Les normes minimales d'exploitation des parcs concernant, entre autres, la gestion des déchets, les équipements sanitaires, de même que le nettoyage et l'entretien des immeubles, des installations et des terrains datent de plus de 20 ans. Le nombre de visites a augmenté de plus de 40 % depuis ce temps et les normes pourraient donc ne plus être appropriées.
- Il faudra plus de 590 millions de dollars pour remplacer les actifs des parcs provinciaux tels que les immeubles, les routes, les ponts, les réseaux d'eau potable et les fosses septiques qui ont été déclarés « défectueux » ou « en mauvais état ».

- Il y a près de 600 chalets privés détenus par bail dans deux parcs provinciaux. Les loyers sont de beaucoup inférieurs à la juste valeur marchande et ils pourraient générer environ 6,7 millions de dollars de plus en revenus pour le Ministère.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à www.auditor.on.ca